



CRECQ
Conseil régional de
l'environnement du
Centre-du-Québec

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour publication immédiate

Est-il encore possible de sauver le noyer cendré ?

Drummondville, le 21 février 2011 – L'évaluation de l'état de santé de plus de 300 noyers cendrés dans différentes municipalités en région, entreprise par le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) en 2010, révèle la gravité de l'étendue de la maladie du chancre en région comme ailleurs en province.

Les propriétaires de boisés s'en aperçoivent, l'état de santé des noyers cendrés (*Juglans cinerea*) se détériore rapidement depuis quelques années suite à la progression constante du chancre (*Sirococcus clavigignenti-juglandacearum*) du noyer cendré, découvert en 1990 au Québec. À cause de la rapidité avec laquelle le champignon se propage et les mortalités élevées qu'il cause, le noyer cendré a reçu, en 2003, le statut d'espèce en voie de disparition au Canada. Malgré cette désignation, l'habitat du noyer cendré ainsi que la localisation et l'état de santé des individus sont mal connus. C'est pourquoi le CRECQ a entrepris de **localiser les arbres non infectés ou résistants** au chancre et de **sensibiliser les propriétaires**.



Noyer cendré fortement atteint en raison de la mort en cime.

Les résultats des inventaires le confirme, le chancre du noyer est présent dans chacun des sites inventoriés. Seulement deux endroits se distinguent par le faible taux d'arbres malades (12 % des arbres et 31 % des arbres sont fortement infectés dans ces sites). Des 320 arbres évalués, 247 arbres étaient infectés par le chancre, c'est donc dire que seulement 73 n'avaient aucun signe visible du chancre. Présentement, il n'existe aucune solution concrète pour éradiquer la maladie ou même limiter son expansion. Une solution dans cette lutte serait de trouver des noyers résistants à la maladie. Nos observations nous indiquent qu'un seul arbre présentait des signes de résistance confirmés selon le Service canadien des forêts.



Effets ravageurs du chancre.

À gauche, le champignon a atteint l'empatement, ce qui signifie que tout l'arbre est atteint.

À droite, taches sur un rameau indiquant la présence du chancre.



Afin de limiter la propagation du chancre et de préserver les arbres sains, nous recommandons aux propriétaires d'évaluer adéquatement l'état de santé des noyers cendrés avant d'effectuer des travaux forestier. Il est d'ailleurs tout aussi important d'appliquer des mesures phytosanitaires lors de la coupe d'un noyer cendré infecté et de consulter un ingénieur forestier (Agence forestière Bois-Francs) afin d'évaluer les impacts sur le milieu immédiat. Le CRECQ vous invite à nous communiquer les résultats de vos suivis ou la présence du noyer sur votre terrain pour un meilleur encadrement régional.

Nous invitons donc tous les propriétaires de boisés à suivre l'état de santé du noyer cendré. Pour ce faire, le CRECQ met à leur disposition un guide d'évaluation de l'état de santé du noyer cendré sur son site internet au www.crecq.qc.ca. Il est aussi possible d'obtenir une version électronique du guide en communiquant avec la chargée de projet, Andréanne Blais, au 819 475-1048. Afin d'obtenir de plus amples informations sur les arbres à noix, vous pouvez consulter le Regroupement agroforestier centricois ou l'Agence forestière des Bois-Francs.

- 30 -

Source : Andréanne Blais, chargée de projet, CRECQ
819 475-1048 #213
andreeanne.blais@crecq.qc.ca

Crédits photos : Audrey Lachance